

Les textes régissant le processus électoral

Les élections pour le renouvellement de l'AN sont encadrées par la Constitution de 2016 telle que modifiée en mars 2020, par les articles 65 à 103 du Code électoral révisé en avril 2020, la loi sur les partis politiques de 1993, la loi de 2004 portant sur le financement des partis et groupements politiques, le décret n°2021-

Par ailleurs, la loi de 2019 et son décret d'application disposent que tout parti politique ou groupement politique qui atteint au moins 50% de femmes candidates bénéficie d'un financement public supplémentaire. Le montant du financement ainsi que les modalités de son octroi devraient être précisés par décret pris en Conseil des Ministres.

La MIOE a généralement bénéficié de la bonne collaboration de la CEI au niveau central et décentralisé. L

principales du pays, ainsi que des annonces sur les radios, chaînes de télévision et dans la presse. La campagne d'éducation électorale a cependant été moins présente que celle prônant des élections apaisées. Les autorités publiques locales, avec le soutien de la société civile ivoirienne dans son ensemble, ont joué un rôle essentiel dans cette campagne de sensibilisation. Un total de 14 organisations de la société civile, financées par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ont soutenu les efforts de la CEI du 11 au 24 février pour renforcer la sensibilisation pour des élections apaisées à travers 14 régions dans des localités où des violences avaient été observées avant, pendant et après l'élection présidentielle. La MIOE a aussi observé la campagne de sensibilisation pour la non-violence menée par le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), en collaboration avec la Chambre des rois et chefs traditionnels. La majorité des activités de sensibilisation observées a visé à porter un message de paix, de tolérance et à éviter la résurgence de conflits électoraux et communautaires. La MIOE salue l'engagement de la CEI, des autorités publiques locales, des organisations de la société civile et des Nations Unies à promouvoir la paix et la cohésion en vue des élections du 6 mars.

Listes électorales et cartes d'électeur

Les listes électorales n'ont pas fait l'objet de mise à jour entre la présidentielle et les législatives. Selon la CEI, le

judiciaire. Quant aux 21 leaders d'opposition et personnes arrêtés les 3, 6 et 7 novembre 2020 à la suite de la création le 2 novembre 2020 d'un Conseil National de la Transition, 20 ont été libérés.

Impact des violences électorales et intercommunautaires

ethnique, à la suite des propos d'un candidat faisant l'apologie du vote ethnique afin d'exclure son adversaire

s'effectuent ces opérations, et l'inscription de toute observation, protestation ou contestation au procès-verbal. Ces mesures visent à garantir l'intégrité et la transparence de l'élection.

Les candidats n'ont pas soumis à la CEI la liste de leur représentants titulaires et suppléants pour accréditation. En conséquence, leur nombre exact reste inconnu et ils n'ont pas pu recevoir d'accréditation officielle de la CEI. La MIOE a cependant observé leur forte présence le jour du scrutin, illustrant l'engouement des candidats pour ces

